



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 04/04/2022

Reçu en préfecture le 04/04/2022

Affiché le

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_025-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-025 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Héléne ESTRADE, Sandy CHAUX pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/04/2022
Reçu en préfecture le 04/04/2022 - 2/2
Affiché le 
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_025-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints,

Vu le résultat de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale intervenue le 30 janvier 2022 sur la Commune de Génissac,

Vu l'élection de Madame Emeline BRISSEAU-BOURDAT en tant que Maire de la Commune de Génissac et Conseillère titulaire de La Cali, et de Monsieur Pascal LELEU, Conseiller suppléant,

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation de Madame Emeline BRISSEAU dans ses fonctions de Conseillère communautaire titulaire.

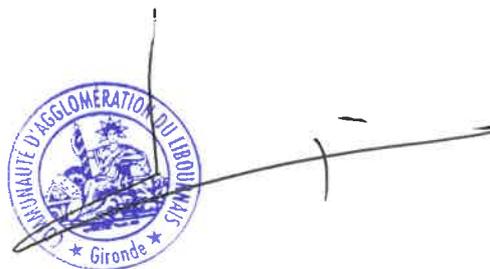
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

04 avril 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_026-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-026 – 1/5

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

COMMUNICATION DES ACTES JURIDIQUES ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE PRIS DEPUIS LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2022

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 215
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_026-DE

Sur proposition du Président de La Cali,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire et notamment son article 10,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-052 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Président de La Cali a été amené, conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions listées dans le tableau récapitulatif ci-annexé dont il informe le Conseil communautaire,

Considérant qu'en application de la délibération n°2020-07-053 en date du 10 juillet 2020 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau communautaire a été amené, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

Bureau du 28 février 2022

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2022-02-012 : Demande de subvention auprès du Département de la Gironde pour le fonctionnement des Relais Petite-enfance (RPE) titre de l'année 2022

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- solliciter au titre de l'année 2022 une aide de fonctionnement pour chacun des 6 RPE de La Cali auprès du Département de la Gironde dans le cadre de sa politique en faveur des modes d'accueil des jeunes enfants ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment la convention avec le Département.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2022-02-013 : Saint Quentin de Baron : mise à disposition partielle (enfance) d'un agent de la commune auprès de la Cali

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de la Commune de Saint-Quentin de Baron auprès de la Cali dans les conditions prévues par la convention annexée
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2022-02-014 : Saint-Quentin de Baron : mise à disposition partielle annuelle 2022 entre La Cali et la commune

A l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition d'un agent de la Commune de Saint-Quentin de Baron auprès de la Cali dans les conditions prévues par la convention annexée
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2022-02-015 : Saint-Denis de Pile : mise à disposition partielle (enfance) - Renouvellement d'une convention de services partagés avec la commune

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2022, entre la Cali et la Mairie de Saint-Denis-de-Pile, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente ainsi que les éventuels avenants établis au cours de l'année 2022.

B-2022-02-016 : Guîtres : mise à disposition partielle (enfance) - Renouvellement d'une convention de services partagés avec la commune

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de la poursuite d'un partage de services, au titre de l'année 2022, entre la Cali et la Mairie de Guîtres, basé sur une mise à disposition mutuelle de moyens humains et matériels, dans un souci d'économies d'échelle.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services afférente ainsi que les éventuels avenants établis au cours de l'année 2022.

B-2022-02-017 : Saint -Seurin sur l'Isle : mise à disposition partielle et ponctuelle entre La Cali et la commune

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver le principe de mise à disposition partielle et ponctuelle entre la CALI et la ville de Saint-Seurin-sur-l'Isle dans les conditions prévues par la convention annexée,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition afférente.

B-2022-02-018 : Mise à disposition partielle d'un agent communautaire auprès de l'Office du Tourisme

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau décide qu' :

- à compter du 1^{er} février 2022, la mise à disposition de l'intéressé est portée à hauteur de 50% pour assurer les fonctions de directeur de l'office du tourisme. La convention est modifiée à cette date et renouvelée pour une durée de 3 ans.

B-2022-02-019 : Association intermédiaire "Tremplins pour l'emploi -T.2000" : renouvellement convention de prestation 2022

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le principe de convention de prestation avec l'association Tremplin pour l'emploi pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette prestation de services ainsi que le contrat et l'annexe tarifaire.

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

Rapporteur : Madame Eveline LAVAURE-CARDONA

B-2022-02-020 : Demande de subvention 2022 auprès de l'Etat pour le CISPD

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2022, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions afférentes.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2022-02-021 : Demande de subvention DSIL 2022 : renouvellement des réseaux d'assainissement unitaires de la place Saint Jean à Libourne

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 - dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande,
- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues auprès de l'État.

B-2022-02-022 : Demande subvention DSIL 2022 : renouvellement réseaux d'assainissement - Lotissements Les Narcisses et La Pléiade à Libourne

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat – Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 - dans le cadre de l'opération précitée et à signer tous documents administratifs nécessaires à l'appui de cette demande,
- d'autoriser Monsieur le Président à percevoir les subventions obtenues auprès de l'Etat.

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2022-02-023 : Demande de subvention au titre de l'appel à projets « politique de la ville »

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- répondre à l'appel à projet « Politique de la Ville » lancé par l'Etat en soumettant chacun des projets susvisés au titre de l'année 2022 ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

B-2022-02-024 : Financement des postes Référents Emploi du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) : demande de subvention au fonds social européen pour l'année 2022

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la demande de subvention de l'action citée ci-dessus et tout autre document y afférent,
- à accepter la perception de la subvention.

B-2022-02-025 : Dispositif "Projet jeunes Cali" : attribution d'une bourse à l'association « Kids sans frontières »

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- accorder une bourse de 400€ à l'association « Kids Sans Frontières » pour la réalisation du projet susvisé ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération.

Bureau du 11 mars 2022

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur Laurent DE LAUNAY

B-2022-03-026 : Demande de subvention auprès de la CAF au titre du dispositif Fonds Publics et Territoires 2022

A l'**unanimité** (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant
- solliciter au titre de l'année 2022 la CAF dans la cadre du dispositif Fonds Publics et Territoire au titre du fonctionnement et de l'investissement ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment les conventions avec la CAF.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Madame Chantal GANTCH

B-2022-03-027 : Coutras : Mise à disposition 2022 (Enfance)

A l'**unanimité** (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide :

- d'approuver les avenants aux conventions de mise à disposition d'office de 4 personnels suite au transfert de compétence entre la CaLi et la ville Coutras avec effet au 1^{er} janvier 2022.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions de mise à disposition afférentes.

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT, TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

B-2022-03-028 : Soutien à l'association Ecosystème une Terre pour Tous dans le cadre du dispositif cycle de sensibilisation du Département : "Redécouvrons la Nature"

A l'**unanimité** (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- demander une subvention de 1 600 € au Département au titre du dispositif Club Nature,
- signer la convention de partenariat 2022 entre La Cali et Ecosystème une Terre pour Tous encadrant la mise en place du Cycle de sensibilisation « Redécouvrons la nature » et signer l'ensemble des actes afférents à cette décision,

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2022-03-029 : Convention de partenariat 2022 avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif DestiNAction

A l'**unanimité** (11 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- renouveler le partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du dispositif « DestiNAction » pour l'année 2022 ;
- signer tous documents afférents à la présente délibération, dont notamment la convention.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observation, prend acte de ces décisions et actes juridiques étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20220324-2022_03_026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_027-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-027 - 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote : 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUX pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMISSIONS THÉMATIQUES COMMUNAUTAIRES : MODIFICATION DE LA
COMPOSITION

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-07-058 du 10 juillet 2020 créant les commission thématiques intercommunales et la détermination de leur composition,

Vu la délibération n°2020-09-184 du 30 septembre 2020 désignant les membres des commissions thématiques de la Communauté d'agglomération du Libournais,

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints,

Vu l'élection municipale et communautaire partielle intégrale de la commune de Génissac du 30 janvier 2022 et l'élection en suivant de Madame Emeline BRISSEAU en tant que Maire de la commune ;

Vu les diverses demandes d'intégration ou de modifications demandées par les communes concernant leur représentation au sein des commissions thématiques,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales qui précisent que les conditions de scrutin en cas de nomination ou de présentation, et qui permet au conseil de décider à l'unanimité d'un vote au scrutin public,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (60** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

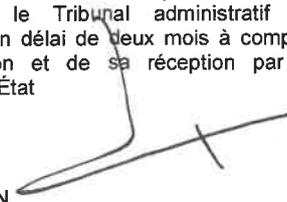
- d'accepter les modifications au sein des commission thématiques suivantes :

	Commissions	
Commune de Génissac	Culture	Christine HENRY Conseillère municipale
	Développement touristique	Delphine SICHE Conseillère municipale
	Eau, assainissement, environnement ...	Emeline BRISSEAU Conseillère communautaire titulaire
	Équité territoriale...	David CALISTO Conseiller municipal
	Jeunesse, insertion...	Benoît CHAPUS Conseiller municipal
	Marchés publics	Pascal LELEU Conseiller communautaire suppléant
	Petite enfance enfance	Pierre LEROY-LANSARD Conseiller municipal
	Politique ville CISPD	Olivier BUREAU Conseiller municipal

	Politiques contractuelles, habitat, logement	Sylvie DAVID Conseillère municipale
	Ressources humaines	Emeline BOURDAT-BRISSEAU Conseillère communautaire Christine HENRY Conseillère municipale
	Urbanisme	Emeline BOURDAT-BRISSEAU Conseillère communautaire Pascal LELEU Conseiller communautaire suppléant
A la demande des Communes	Petite enfance et enfance	Remplacer Eveline LAVAURE CARDONA par Franck BERTEAUX (Saint Seurin) Ajouter Bernard GUILLEMOT (Les Eglisottes)
	GEMAPI	Remplacer Laurent SAINTESPES par Eric BLOT (Cadarsac)
Démissions de membres	Action sociale d'intérêt communautaire	Angélique COUILLAUD (Arveyres) Maryse BOUCHET (Izon)
	Culture	Anne-Marie PREGNITZ (Libourne)
	Jeunesse-Insertion	Véronique BITTARD (Les Peintures)
	Moyens techniques et immobilier institutionnel	Ludovic HERAULT (Camps)
	Petite Enfance et enfance	Katouar BERLAND (Cadarsac)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne **31 mars 2022**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON 

Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le



ID : 033-200070092-20220324-2022_03_027-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_028-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-028 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Héléne ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Héléne ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL DU GRAND LIBOURNAIS :
MODIFICATION DE REPRÉSENTANT

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_028-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

En application de l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du libournais,

Vu les statuts du Pôle Territorial du Grand Libournais auquel notre collectivité adhère,

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints,

Vu le résultat de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale intervenue le 30 janvier 2022 sur la commune de Génissac,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacer Monsieur Jean-Jacques TALLET, représentant suppléant de La Cali au sein du comité syndical du Pôle Territorial du Grand Libournais :

par Madame Emeline BOURDAT-BRISSEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_029-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-029 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionnel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUXEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
ASSOCIATION PLIE DU LIBOURNAIS : MODIFICATION DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le 
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_029-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire de Génissac et de 3 adjoints,

Vu le résultat des élections municipale et communautaire partielle intégrale intervenues le 30 janvier 2022 sur la commune de Génissac,

Vu l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) à l'association PLIE du Pays du Libournais qui a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail,

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints,

Vu le résultat de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale intervenue le 30 janvier 2022 sur la commune de Génissac,

Conformément aux statuts de l'association, La Cali doit désigner des représentants au sein de l'Assemblée générale de cet organisme : 11 titulaires et 10 suppléants.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacer Monsieur Jean-Jacques TALLET, titulaire pour siéger à l'Assemblée générale de l'Association PLIE par :

- Madame Emile BOURDAT-BRISSEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 31 mars 2022
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_030-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-030 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUX pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

SEMOCTOM : MODIFICATION DE REPRÉSENTANT

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_030-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu les articles L.5211-1, L.2121-21 et L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence communautaire en matière de collecte et traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n°2017-01-031 en date du 31 janvier 2017 relative à l'adhésion au SEMOCTOM,

Vu la délibération n°2020-07-062 désignant les représentants de La Cali au SEMOCTOM,

Vu la délibération n°2021-11-250 modifiant les représentants de la Cali au SEMOCTOM,

Considérant que les communes de Génissac, de Moulon, de Saint Germain du Puch, Camiac-et-Saint-Denis, Dagnac, Dardenac, Espiet, Nerigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton sont desservies par le SEMOCTOM,

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints,

Vu le résultat des élections municipale et communautaire partielle intégrale intervenues le 30 janvier 2022 sur la commune de Génissac,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacement de Madame Huguette JUIN en tant que déléguée suppléant au SEMOCTOM conformément à la demande de la Commune de Génissac par :

Monsieur Benoît CHAPUS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le

Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_031-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-031 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 19

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE
LA RÉGION D'ARVEYRES : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_031-DE

Sur proposition Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu la délibération n°2019-12-278 relative à l'adhésion de 13 communes de La Cali au syndicat intercommunal d'alimentation en eau et en assainissement de la région d'Arveyres,

Vu la délibération n°2020-07-07-144 désignant les représentants de La Cali au sein du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et Assainissement de la Région d'Arveyres,

Vu les démissions acceptées par Madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints,

Vu le résultat de l'élections municipale et communautaire partielle intégrale intervenue le 30 janvier 2022 sur la commune de Génissac,

Considérant que le Conseil communautaire doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de modifier la représentation de la commune de Génissac au syndicat intercommunal d'alimentation en eau et d'assainissement de la région d'Arveyres comme suit

Commune	2 Titulaires	2 Suppléants
Génissac	Emeline BOURDAT-BRISSEAU Pascal LELEU	Isabelle BOUCHON-PEAUCELLE Stéphanie PEETERS

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_032-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-032 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 45

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 18

Laurent DE LAUNAY, Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Sandy CHAUCHEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIÈRES DE L'ENTRE 2 MERS (SMER E2M)
MODIFICATION REPRÉSENTANT

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le : **SLOW**
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_032-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment ses articles 6 et 11,

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, et notamment son article 10,

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1er janvier 2018,

Vu les statuts modifiés du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER E2M) de septembre 2018,

Vu l'article 6 des statuts du SMER E2M indiquant la composition du comité syndical, soit pour 13 communes de La Cali, 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants,

Vu la délibération communautaire n°2020-07-177 du 17 juillet 2020 désignant les représentants de La Cali issus des propositions des 13 communes concernées au 17 juillet 2020: Arveyres, Cadarsac, Daignac, Dardenac, Espiet, Génissac, Izon, Moulon, Nérigean, Saint Germain du Puch, Saint Quentin de Baron, Tizac de Curton, Vayres,

Vu les démissions acceptées par madame la Préfète en date du 8 décembre 2021 de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire de Génissac et de trois adjoints

Vu le résultat de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale le 30 janvier 2022 sur la commune de Génissac,

Considérant que le Conseil communautaire doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de remplacer Monsieur Jean-Jacques TALLET, représentant titulaire par : Madame Emeline BRISSEAU

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 31/03/2022
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_033-DE

SÉANCE DU 24 MARS 2022

2022-03-033 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents : 46

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-président, Laurent DE LAUNAY, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Julie DUMONT, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Gonzague MALHERBE, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, André CLASTRES, Laura RAMOS, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Josette TRAVAILLOT, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents : 17

Brigitte NABET-GIRARD, Jean-Luc BARBEYRON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Didier CAZENAVE, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Philippe GIRARD, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Christophe-Luc ROBIN, Laurence ROUEDE, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 15

Jean-Luc LAMAISON pouvoir à Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Louis ARCARAZ pouvoir à Monique JULIEN, Michel MILLAIRE pouvoir à Philippe DURAND-TEYSSIER, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Jean Claude ABANADES pouvoir à Jean-Luc DARQUEST, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Christophe GALAN pouvoir à Chantal GANTCH, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Bruno LAVIDALIE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, David RESENDÉ pouvoir à David REDON, François TOSI pouvoir à Philippe BUISSON

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
AIDE D'URGENCE POUR LES POPULATIONS VICTIMES -
CONTRIBUTION DE LA CALI AU FONDS D'ACTION EXTÉRIEURE
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (FACECO)

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 - 2/2
Reçu en préfecture le 31/03/2022
Affiché le
ID : 033-200070092-20220324-2022_03_033-DE

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Considérant que le 24 février 2022, la Russie envahie militairement l'Ukraine ;

Considérant que face aux conséquences tragiques de cette invasion, les besoins humanitaires en Ukraine et dans les pays voisins sont très importants et vont s'inscrire dans la durée ;

Considérant que le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales afin de fédérer les initiatives et élan de solidarité exceptionnel avec le peuple ukrainien dans les territoires ;

Considérant que le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), créé en 2013, est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit) ;

Considérant que le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées ;

Considérant que ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent, quelle que soit leur taille, d'apporter leur contribution financière qui permettront de financer des opérations humanitaires d'urgence répondant aux besoins prioritaires des victimes du conflit ;

Considérant la solidarité des communes membres de La Cali avec le peuple ukrainien ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'apporter une contribution au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères de 10 000,00 euros.

Imputation budgétaire : chapitre 065

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne le 31 mars 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

